



FORETS DES COLLECTIVITES ET REGIME FORESTIER

LA FORET DES COLLECTIVITES

- C'est d'abord

un élément du patrimoine privé de la collectivité

- mais c'est aussi

un élément du patrimoine forestier national répondant à des enjeux d'intérêt général

=> garantie de gestion durable

= régime forestier

Le Régime Forestier

■ Un régime de protection

- / aliénation
- / défrichement
- / sur-exploitation

■ Un régime de gestion

- => transmission aux générations futures
- / renouvellement de la ressource
 - / maintien de la biodiversité
 - / offres de services et autres produits

Le RF pour les collectivités

■ Des responsabilités

- / préservation du patrimoine
- / application du plan de gestion
- / réalisation coupes et travaux programmés

■ Des obligations

- planifier la gestion forestière
- => aménagement forestier= garantie gestion durable
- assurer l'équilibre forêt/gibier

Le RF pour les collectivités

■ Un partenariat collectivité/ONF

ONF assure aux côtés de la collectivité :

- la mise en œuvre du régime forestier
(amgt, ventes bois, travaux, surveillance)
- l'appui pour tous travaux et prestations

■ Une aide financière de l'Etat

= versement compensateur en complément des frais de garderie

=> solidarité entre la Nation et chaque collectivité propriétaire, quels que soient ses revenus

Les autres aides à la gestion

■ Les aides directes

- ✓ UE, Etat, CR, CG
- ✓ Investissements, études, animation (charte forestière de territoire)

■ Les aides indirectes

- ✓ Réductions fiscales
- ✓ Le Fonds d'épargne forestière

Des choix pour des projets intégrés dans les territoires

■ Les modes de vente

- ✓ Contrat d'approvisionnement

■ L'Eco-responsabilité

- ✓ La certification
- ✓ La neutralité carbone
- ✓ Le bois éco-matériau et énergie
- ✓ La protection de la biodiversité

■ L'accueil du public

- ✓ L'éco-tourisme
- ✓ Projets pédagogiques (écoles,...)



Les attentes de la société pour la forêt et le bois: un défi à relever

La demande de la société : Grenelle de l'environnement et Assises de la forêt

"Plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité"

■ Principaux objectifs affichés :

- ✓ + 20 Mm³ récoltés en 2020 par rapport à la récolte globale actuelle (tous propriétaires)
 - +11 Mm³ BO
 - +9 Mm³ BI et BE
- ✓ Avec un objectif intermédiaire de + 12 Mm³ en 2012
- ✓ Le bois doit représenter 20 % des sources d'énergies renouvelables en 2020
- ✓ Mieux préserver la biodiversité et mettre en place une trame verte

Le constat

à partir des données de base IFN et ONF

- Le stock sur pied augmente

	Stock 2005-2006		Stock 1985	Accroissement annuel du stock sur pied	
	Mm3	m3/ha		Mm3	Mm3
FD	274	185	260	0.7	0.3%
FC	430	180	362	3.4	0.9%
Forêt privée	1687	152	1211	23.8	2.0%

Stock estimé à partir des campagnes IFN 2005-2006 (nouvelle méthode)

Le constat

à partir des données de base IFN et ONF

- La récolte est nettement inférieure à la production biologique, toutes forêts confondues

	Production annuelle nette bois fort		Récolte annuelle moyenne 2003-2007 en équivalent bois sur pied		
	Mm3	m3/ha	Mm3	en % de prod	m3/ha
FD	8.93	6.44	6.66	75%	4.8
FC	13.35	5.96	7.94	59%	3.5
F priv.	61.63	6.14			

la référence de production citée correspond à la période (variable selon les régions) séparant les deux derniers cycles IFN avant les tempêtes de 1999